



DATE DE PUBLICATION : 2 avril 2024

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 1^{er} mars 2023 ;

Vu la décision règlementaire n°2024-03 du 4 mars 2024 relative à l'organisation de la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Sophie DARRACQ, directrice de la direction informatique pour le réseau (DIRES), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe GENESTET, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction informatique pour le réseau, pour sa « composante DGSER », dans la limite de 25 000 euros (HT), s'agissant des marchés publics, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M^{me} Sophie DARRACQ et M. Christophe GENESTET peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction informatique pour le réseau, rattachés administrativement à la direction générale des Services à l'économie et du Réseau.

Fait à Paris, le 2 avril 2024

Hervé GONSARD